



Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-125 : **PROJET NOMAD'NUMERIQUE :**
VOLET FAB LIMAGNE ET MEDIATION NUMERIQUE

Rapporteur : Robert IMBAUD

Dans le cadre de sa compétence numérique, la communauté de communes développe un projet qui se nomme Nomad'Numérique qui est un espace public numérique mobile qui a pour mission de favoriser 2 axes :

- Axe FAB Limagne : pour faire découvrir le FAB Limagne
- Axe Médiation numérique : pour accompagner les habitants du territoire à l'usage des outils numériques ;

Le volet FAB Limagne "Rencontre des savoirs" : Nomad'Numérique poursuit les objectifs suivants :

- Faire découvrir et partager la culture Maker au public qui ne fréquente pas le Fab lab
- Proposer des ateliers, des formations afin de s'initier à la fabrication numérique

Le volet Inclusion Numérique "Médiation Numérique" : Nomad'Numérique poursuit les objectifs suivants :

- Faire découvrir et accompagner les habitants du territoire aux usages numériques (au plus proche de leur domicile)
- Apporter un accompagnement individuel pour les démarches.
- Des formations collectives pour mieux connaître, se servir de cet environnement.

Un état des lieux des services publics existants sera présenté aux élus du conseil communautaire. Un débat pourra se tenir sur l'organisation de l'accès aux services publics sur le territoire communautaire.

Il est proposé que la communauté de communes Plaine Limagne anime un réseau, en partenariat avec les communes volontaires (secrétaires de mairie) et les opérateurs locaux (la Poste, la DDFIP, etc.)

Une expérimentation est proposée à partir du mois d'octobre 2019, avec

- la mise à disposition d'un médiateur numérique qui pourrait intervenir sur le territoire de la manière suivante :
 - organisation d'une permanence à la MSAP postale de Randan, à raison de 2 demi-journées par mois,
 - organisation de permanences sur RDV dans des points référents qui proposent des installations correspondant à nos besoins (espace d'accueil et accès wifi public).
- la mise à disposition d'un fab animateur qui animerait des ateliers à la demande des écoles, ALSH, Mairies...

Il est proposé de mener cette expérimentation sur les communes des 3 bourgs centres et les communes qui disposent des installations nécessaires, sur la base du volontariat.

Cette expérimentation permettra de repérer les besoins des habitants quant à l'accès aux services publics et d'alimenter la réflexion des élus pour proposer une candidature CCPL au nouveau dispositif France Services lancé par le Gouvernement.

Un règlement intérieur est proposé.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter le règlement intérieur,
- d'adopter l'avenant à la convention de partenariat avec le Groupe La Poste pour permettre à notre agent de tenir des permanences dans les locaux du Bureau de Poste de Randan,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Groupe La Poste et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 27/09/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

